



Janvier 2022

Méré le mag



Sommaire

Le Mag Janvier 2022



Édito	P3
11 Novembre Chants de Noël	P4
Noël dans les écoles	P5
Foire aux jouets	P6
Spectacle Médiathèque	P7
Notre environnement	P8>11
Les Amis de François Quesnay	P12>14
Nos déchets - SIEED	P15>16
ASCL	P17>21
RITMY	P22
Vos démarches d'urbanisme	P23
La Mode de Mélissa Pattoune Quincaillerie	P24
Colibrizen Théâtre	P25
Infos pratiques/Carnet/Agenda	P26>27



Horaires de la Mairie

Lundi et jeudi 9h/12h - Mardi - 15h/18h
Mercredi et vendredi 9h/12h-15h/17h
1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois
10h/12h
Hors vacances scolaires

Directeur de la publication :
Michel Recoussines

Rédaction, conception :
Commission Information Communication

Mise en page : Valérie Page-Koch

Impression : Créatis
ZA Du Petit Mont
25 rue des Genévriers
78770 Thoiry
01 30 46 80 02

Crédits remerciements photos et articles
Vianney Bernard, Jean Garnier, Anna Vigh,
Alain Cisse, Monique Bourg, Alain Colombi,
Richard Raphaël, Philippe Clémence,
Sylviane Duquenoy, Jacques et Chantal Rannou,
Serge Bissonnet, Jean-Max Pratx, Sophie Gentils,
Georges Bodel, les associations de Méré.

Mairie de Méré
Square Raoul Breton - 78490 Méré
Tél : 01 34 86 02 13
Site web. : www.mere-village.fr

Dépôt légal Février 2015





Edito

Et non la pandémie n'est pas terminée, un nouveau variant envahit notre pays. Tout laisse à penser que nous allons vivre encore un moment, voir plusieurs années avec ce virus.

Après avoir été assouplies, les consignes strictes du protocole sanitaire ont été à nouveau renforcées en ce début d'année et nous n'avons pas pu une fois encore réunir nos anciens autour d'un bon repas et d'un spectacle. Nous essaierons de nous rattraper au printemps si les variants nous laissent tranquilles. Par ailleurs, nous avons rencontré des déboires à l'école avec des cas positifs à la COVID-19 chez les enfants et les enseignantes occasionnant parfois la fermeture de classes à cause du nouveau protocole sanitaire, parfois la fermeture administrative de classes par manque d'enseignantes. Bien évidemment les repas de la cantine et la garderie ont été difficiles à gérer. Sans oublier le casse-tête des parents pour faire tester les enfants sachant que le protocole sanitaire a été modifié 3 fois en 10 jours.

Malgré tout, au vu de la participation des méréennes et des méréens aux animations de fin d'année et de leur présence dans les activités proposées par les différentes associations, nous avons bien senti leur envie d'oublier ce fléau tout en respectant les gestes barrières.

2021 a donc été encore une fois une année difficile en raison de la crise sanitaire, mais la municipalité a fait face et le personnel de la mairie a toujours été présent pour vous accompagner dans tous les domaines, plus particulièrement en urbanisme car l'effet COVID a généré de nombreuses ventes de propriétés et de nombreux dépôts de demandes de modification de l'habitat ; sans oublier le scolaire pour la gestion des absences et les inscriptions sur les listes électorales à l'approche des élections. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle (10 et 24 avril 2022) et jusqu'au 6 mai pour les élections législatives (12 et 19 juin 2022). Le nécessaire sera fait pour que les élections se passent en toute sécurité dans le respect des gestes barrières et selon les instructions qui nous seront données. De leur côté les travaux d'investissement ont pu malgré tout continuer :

- l'aménagement du porche de la Maison des Associations subventionné par la CCCY,
- le réaménagement et l'agrandissement

partiel de la Mairie subventionné par la CCCY et l'Etat,

- la poursuite du remplacement des anciennes lanternes de l'éclairage public par des LED subventionné par l'Etat,
- l'aménagement du massif de fleurs à proximité de la Mairie,
- le rajout de nouvelles décorations lumineuses pour Noël,
- la réfection de la rue du Colombier et de la route de Bardelle devant la gare subventionnée par la CCCY et le Département,
- l'aménagement d'une 3ème classe à l'école maternelle,
- l'achat de nouveaux lits pour le dortoir de l'école maternelle,
- le réaménagement du bassin de rétention d'eau du Parc Boulogne,
- le changement de l'éclairage des cours de Tennis extérieurs subventionné par la Région, la CCCY et la Fédération Française de Tennis,
- l'installation d'une clôture autour du city-park,
- l'installation d'une pergola à la micro-crèche.

Malgré la baisse des dotations allouées aux communes et aux diverses péréquations que nous devons payer, nous avons pu maintenir ces travaux d'investissement grâce aux subventions et nous envisageons de les poursuivre en **2022**.

Dans la liste des projets importants nous pouvons citer :

- la mise en place de capteurs CO2 à l'école subventionnée par l'Etat,
- le remplacement des aires de jeux pour enfants à l'école maternelle et dans le square du Poirier d'Encre,
- l'enfouissement des réseaux aériens de la route de Galluis et de la rue de la Mare Chantreuil côté nord subventionné par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY),
- la réfection d'une partie des gouttières de la mairie subventionnée par la CCCY,
- deux études permettant d'une part d'élaborer un permis de construire pour la construction d'une seconde micro-crèche subventionnée par la CAF et le Département (le nombre important des enfants sur la liste d'attente et les constructions à venir nous incitent à y penser) et d'autre part d'envisager la création d'une salle polyvalente dans le cadre d'un Contrat Rural subventionné par le Département et la Région,
- la sécurisation, en partenariat avec la commune de Montfort l'Amaury, du carrefour de l'Arrivée par un rond-point subventionné par le Département,
- l'étude de la prolongation des pistes cyclables

jusqu'en haut de l'Avenue Léon Créte subventionnée par le Département,

- la construction d'un abribus supplémentaire route de Galluis aux normes handicapées subventionnée par le Département,
- le rajout de bornes à incendie à proximité des futures constructions rue de la Longue Toise.

Vous constaterez dans ce magazine un changement positif concernant le tri des ordures ménagères et le ramassage des encombrants. Par contre vous découvrirez aussi une modification du contenant des déchets verts qui est moins agréable (sacs en papier remplacés par des bacs) et des jours de ramassage. Je tiens à préciser que ces changements ont été décidés par le SIEED sans aucune consultation des Maires et des délégués soit disant pour des raisons économiques et qu'ils ne satisfont pas la quasi majorité des communes de la CCCY. Ainsi que nous l'avons fait, mais sans succès, vous pouvez adresser votre mécontentement directement aux services du SIEED situés à la déchèterie de Garancières.

Il ne me reste plus comme chaque année qu'à formuler des remerciements au monde associatif et culturel de la Commune, à tous les bénévoles et salariés sans qui nos associations et la médiathèque communales n'existeraient pas, aux directrices, aux enseignantes et aux intervenants pour leur gestion des deux Ecoles liée à l'épidémie, ainsi qu'au personnel de la micro-crèche et à l'ADMR pour la bonne tenue de la micro-crèche. Je remercie aussi les élus municipaux et l'ensemble du personnel communal resté présents malgré le virus et pour leur travail au quotidien.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons joie, bonheur et santé pour l'année 2022, en espérant une vie plus paisible malgré la pandémie.

Michel Peroussin

11 Novembre



Le 11 novembre, le maire Michel Recousines a présidé la cérémonie d'hommage à nos morts pour la commémoration de la fin de la première guerre mondiale.

Les enfants ont chanté une émouvante marseillaise sous un ciel limpide, avec la présence de Mme Hascoet, directrice de l'école élémentaire. Les personnes présen-

tes ont pu ensuite partager un moment à la mairie autour d'un verre, après 3 cérémonies sans public.

Chants de Noël

L'école de Méré a organisé pour les parents qui le souhaitaient un spectacle de chants de Noël. Organisé dans la cour en extérieur et sous la direction des professeurs, avec la présence de Mme Duquenoy adjointe aux affaires scolaires et de quelques membres du conseil municipal, les enfants ont interprété des chants traditionnels de Noël. Malgré les contraintes sanitaires, il était important pour eux de mettre de la joie dans cette période de fêtes.



Noël dans les écoles

Le lundi 13 décembre, le Père Noël est passé dans chaque classe de l'école maternelle et a reçu un accueil chaleureux de la part des enfants. Avec leur maîtresse ils ont entonné plusieurs chants.

Tout en respectant les gestes barrières les enfants ont pu assister au spectacle de Noël dans la salle des mariages.

Le jeudi 16 décembre, 2 séances ont été organisées pour les enfants de l'école élémentaire. « La compagnie Alouette » propose 3 contes de Noël mis en musique et interprétés dans un esprit festif et convivial : La légende de Saint-Nicolas, Les pommes de pin d'argent et La nuit avant Noël. Vivaldi, Tchaïkovski, Fauré et bien d'autres, accompagnent ces récits où le partage et l'hospitalité sont à l'honneur. Le jour même à 16h30, les enseignantes ont organisé une chorale des enfants avec des chants de Noël traditionnels dans la cour de l'école.

Le vendredi 17 décembre, c'est au tour des enfants de l'école maternelle de découvrir un conte revisité autour de l'histoire de Nez-rouge, le renne du père Noël proposé par la compagnie « Pois de senteur ».

Chaque enfant est reparti avec la boîte aux lettres remplie de friandises offertes par la commune.



Soirée jeux à l'école

La semaine du 22 novembre au 26 il y avait au programme jeux de société!

Lundi et Mardi on a travaillé sur les règles des jeux de société.

Jeudi: soirée jeu de société avec la maîtresse et les parents qui ont apporté un goûter.

On s'est bien amusé. Il y avait 40 jeux dans chaque classe.

Il y avait 200 jeux à l'école!



Foire aux jouets

4 décembre 2021 avec 20 exposants



Pour une première, cette animation a eu du succès.
A 16h un goûter a été offert avec crêpes, chocolat et vin chaud.
Un moment convivial que nous avons pu partager.



Spectacle

dimanche 30 janvier



En fonction de l'évolution des restrictions sanitaires

Après un joli succès mi-juin, La troupe « Coup de Théâtre » revient à Méré pour jouer « Un jour par semaine », de Muriel Resnik, dimanche 30 janvier à 15H :
John, grand patron new-yorkais, a tout

réussi : fortune, renommée, une famille et ...une maîtresse. Tout va bien, entre sa vie avec Dorothy son épouse, et le rendez-vous du mercredi avec Ellen, installée dans un appartement au nom de sa société de

John...Mais sa nouvelle secrétaire commet bêtise sur bêtise...

Entrée libre - Participation au chapeau theatremere@gmail.com

Médiathèque

François Quesnay

La médiathèque François Quesnay vous propose depuis un mois un nouveau service ! De quoi s'agit-il ?

Au portail de la médiathèque, vous trouverez une grosse boîte noire : il s'agit d'une « boîte de retour ».

Vous pouvez y déposer les ouvrages empruntés sur le réseau Au fil des pages 78 quand vous ne pouvez pas passer les rendre aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Sa contenance est cependant limitée et il vaut mieux, bien sûr, venir à la médiathèque quand elle est ouverte ; vos retours seront traités plus rapidement.

Déposez-y délicatement les livres à rendre deux par deux, puis rabattez le couvercle, et ils seront à l'abri des intempéries le temps qu'une bibliothécaire les récupère !

Merci de n'y déposer que les ouvrages du réseau Au fil des pages 78, pas d'autres documents, et ce n'est pas non plus une poubelle !

N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez, à faire un retour à la mairie ou à la médiathèque !

Meilleurs vœux à vous... Que votre année soit douce et pleine de lectures intéressantes !

Médiathèque François Quesnay,
1 sente de l'Abbaye, 78490 Méré
01 34 86 76 95

mediatheque-de-mere@wanadoo.fr
Catalogue et infos :
www.aufildespages78.fr

Ouverture au public partielle :
mer : 14h30-17h
jeu : 15h30-18h sauf vacances scolaires
sam : 10h-12h30



Notre environnement



Nourrir les oiseaux en hiver ?



Contrairement aux idées reçues, nourrir les oiseaux sans distinction de saison peut leur être très préjudiciable.

La période privilégiée pour leur venir en aide reste l'hiver. Toutefois, il convient de rester parcimonieux, notamment en période de redoux où la ressource reste davantage accessible. Il s'agit en effet de ne pas les rendre dépendants de notre approvisionnement. Alors qu'en fait, en dehors des épisodes neigeux qui recouvrent toute la végétation et rendent compliquée la recherche de nourriture, les oiseaux peuvent trouver toutes sortes de baies, de petites graines, même durant les grands frimas de l'hiver.

En revanche quelques précautions s'imposent : **éviter absolument le pain ou les biscottes !**

Ils contiennent du sel qui est très mauvais pour leur organisme. Privilégiez les graines ou les fruits secs.

Vous trouverez des règles d'hygiène simples pour l'usage des mangeoires. En période de gel prolongé, où nous pouvons également mettre à disposition de la nourriture (pertes énergétiques), le plus important demeure **l'accès à l'eau**. Poser une coupelle régulièrement renouvelée et nettoyée n'est pas superflu !

Quand nourrir ?

Uniquement en hiver. Lors du réchauffement printanier (et en été), les oiseaux en ont moins besoin, et le risque de prolifération de pathogènes (bactéries, champignons) est maximal du fait des températures et humidité croissantes. De fait, le nombre de signalements de mortalité anormale de verdiers culmine au printemps .

Comment nourrir sainement ?

Utiliser une nourriture saine, sans pathogènes. Pour cela, l'entreposer au sec, à l'abri des moisissures, des rongeurs, et des oiseaux domestiques (poules, pigeons). Ne pas donner de nourriture moisie.

Utiliser un distributeur qui reste sain. Pour cela, préférer les mangeoires suspendues et éviter les mangeoires plateaux. Ne pas nourrir à même le sol. Préférer les mangeoires en plastique dont le nettoyage est plus efficace.



Le nourrissage au sol est à éviter car les pathogènes contenus dans les fientes, ou sur les pattes des oiseaux, peuvent proliférer dans le sol et contaminer les oiseaux ultérieurement. Et des moisissures peuvent se développer sur la nourriture non-consommée.

Utiliser plusieurs points de nourrissage, éloignés, différents pour chaque type d'aliment, et les changer régulièrement d'emplacement. Cela réduit la concentration d'individus sur une même mangeoire, et la rencontre entre des espèces qui normalement ne se fréquentent pas ou peu. Le déplacement des mangeoires réduit l'accumulation de germes sous les mangeoires.

Ajuster la quantité distribuée pour que la nourriture soit consommée dans les 2 jours.

Comment bien nettoyer les mangeoires ?

Retirer la nourriture non-consommée et les fientes : laver au savon avec une brosse, rincer abondamment, puis appliquer une solution désinfectante (eau de javel diluée à 5%) **et rincer** : laisser sécher avant de remplir de nourriture. Idéalement, faire un nettoyage chaque semaine. Pour

vous protéger pendant le nettoyage, porter des gants de ménage. **Si vous utilisez des abreuvoirs**, appliquer les mêmes précautions, mais avec un nettoyage possible chaque jour.

Pour aider les oiseaux à passer l'hiver, plantez des haies !

Les haies diversifiées fournissent quantités de baies à de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Merle noir, la Grive musicienne, ou encore la Grive mauvis qui aura fait plusieurs milliers de kilomètres pour se délecter du cynorhodon (fruit de l'églantier) ou bien de la prunelle. La présence d'arbres fruitiers dans une haie (pommiers, poiriers, cognassiers...) fournira un mets très recherché après les premières gelées. Aussi, le spectacle de milliers de pinsons, verdiers, linottes et autres granivores évoluant aux abords d'une haie n'est pas rare lors d'épisodes de grands froids. Perdrix grises et rouges, oiseaux des plaines, y trouveront un gîte et un couvert de choix.

Plus elle sera épaisse et diversifiée, plus son rôle de refuge sera important. Toutefois, l'hiver reste la saison privilégiée pour entretenir la haie et la maintenir à un stade arbustif. Si on laisse les essences végétales trop grandir, l'effet protecteur de la broussaille et d'un branchage dense disparaît, privant par exemple de nombreux oiseaux d'un abri pour la reproduction.



Le Hérisson d'Europe



Quelle attitude avoir quand on voit un hérisson seul, selon son poids ?

Le Hérisson d'Europe (espèce protégée *)
Présent depuis 15 millions d'années
Espèce en danger (à l'aube de 2030 !)
Utile pour les jardins
Inoffensif, «so cute»

Ils aiment :

- les zones touffues
- le compost
- les tas (de bois, de feuilles)
- un passage entre les jardins
- un point d'eau bas
- de la nourriture
- une petite cabane
- une rampe (pour sortir des points d'eau)

Ils n'aiment pas :

- les pesticides
- les tondeuses (la nuit)
- les feux de bois, de feuilles
- les filets (de jeu ou de jardinage)
- les débroussaillages (sans contrôle)
- qu'on touche son nid
- les pots, conserves, bocaux ... (joueur, il s'y coince)

		< 100 g	100-200 g	300-400 g	500-600 g	700-800 g
Jour						
Nuit						

* Sauf s'il est :
- en danger
- blessé
- malade
ou s'il crie

Vous trouvez un animal en détresse, que faut-il faire ?



Si possible retirer tiques, puces, et œufs de mouche

Groupe
Alliance Hérissons,
Les P'tits Kipik ...
<https://erinoceus.fr>
et bien d'autres ...

Que peut-il manger ?

Régulièrement

JAMAIS

Occasionnellement



Eau

Croquette

Pâtée (sans gelée)

Laït

Pain

Chèvre

Miel

Fruits

Compote

Œufs

Aliment pour chat ou poulet

en moyenne 1,8 million/on de hérissons sont écrasés par un véhicule en France
Sur la route, si on évite une pierre, on peut éviter un hérisson effrayé en boule

* Le hérisson bénéficie d'une protection totale sur tout le territoire français par l'Arrêté du 17 avril 1981, modifié par l'arrêté du 23/04/2007.
CC BY 4.0 2021 - Designed by Joan Garric, pch.vector, Titusvanya, rawpixel.com, macrovector, vectorpocket, Nersikime / Freepik - © Maternz - © Tomago - © Edgard Cooper



Des perruches nichent
rue du Poirier d'Encre.
Un bel exemple de
biodiversité pour Méré.



Une application smartphone et un réseau vertueux de toutes les parties prenantes pour agir ensemble contre les déchets dans la nature.

Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse a procédé au lancement de l'opération "Action déchets" au sein du territoire du Parc. "Action déchets" est une application qui permet à ses utilisateurs de signaler les déchets qu'ils rencontrent dans l'espace public. En contrepartie de ces signalements, des points leurs sont ainsi attribués et ils peuvent ensuite les transformer en dons monétaires pour des associations. Mais, cette application permet également d'alerter en temps réel de tous les signalements sur votre territoire pour la Mairie de Méré.

Dans la forêt, la rue, sur la plage, la route... nous croisons chaque jour des déchets. Une partie de nos déchets se retrouvent

volontairement ou accidentellement dans l'environnement. Cette pollution est présente dans tous les écosystèmes et a des conséquences sur l'ensemble du vivant. Elle affecte notre santé et génère aussi des émotions négatives.

Comment agir ? Signaler les déchets par géolocalisation, les ramasser, participer à des ramassages, sensibiliser...

L'équivalent d'un **camion poubelle** de déchets se déverse dans les océans **toutes les minutes**.

100 000 mammifères marins meurent **chaque année** à cause du plastique.

80 % du plastique dans les océans **vient de la terre**.

Une démarche citoyenne globale pour le bien-être de tous, à partir d'un simple smartphone.

Toute personne peut signaler la présence de tout type de déchet dans la nature, qu'elle le ramasse ou non. Le lieu est automatiquement géolocalisé sur la carte. Les déchets peuvent être signalés par des habitants ou des visiteurs de n'importe quel autre région ou pays si la personne ne ramasse pas, le lieu peut être pris en charge par des as-

sociations locales, d'autres utilisateurs actifs, des collectivités comme la Mairie de Méré...

Vous avez envie d'agir contre la pollution des sites naturels, les déchets à tout va, les débris plastiques omniprésents ? Vous êtes motivé pour faire votre part mais ne savez par où commencer ? Le Parc vous suggère cette application mobile collaborative gratuite pour signaler, ramasser et enclencher un cercle vertueux !

Vous pouvez télécharger gratuitement cette application en passant par le Store de votre smartphone.



Une naissance, un arbre



Les élus ont souhaité marquer la naissance de chaque enfant dans les familles méréennes en plantant un arbre sur la commune.

L'opération «Une naissance, un arbre» permet de célébrer la naissance des 9 enfants sur l'année 2020 par la plantation d'un arbre. Cette plantation s'est effectuée avec certains parents le samedi 27 novembre 2021 après-midi. Chaque enfant a un arbre : charme, hêtre, frêne, chêne avec leur prénom : Emilia, Louise, Aaron, Arsène, Léo (Alain), Léo (Jean), Léo (Romain), Mathéo, Maxence.

Les arbres ont été plantés sur un terrain de la commune au bas de la rue de la Marnière. Afin de donner naissance à une petite forêt ombragée créant des îlots de fraîcheur tout en favorisant la biodiversité, les familles plantent, en présence des conseillers municipaux, et l'aide d'agents du service des espaces verts de la commune plusieurs essences locales, à l'image de ce qui existe à l'état naturel. L'arbre planté porte une étiquette au nom de l'enfant.



Les Amis de François Quesnay
présentent



Méréens de toujours ou *nouvellement installés,* reconnaissez-vous votre village ? (suite et fin)

**Abreuvoir et lavoir
rue du Colombier**



Nous revenons sur la monographie de Méré réalisée en 1899 par Léon Créte, l'instituteur du village. Dans un article précédent, nous avons repris les chapitres les plus révélateurs de l'évolution intervenue entre la fin du 19ème siècle et aujourd'hui. C'est avec cette même intention que nous poursuivons notre synthèse et nos commentaires.

Dans son ouvrage, l'auteur précise que presque tous les Méréens sont propriétaires de leur maison et d'un petit coin de terre

dédié à la culture d'un potager pour nourrir la famille. Afin d'améliorer l'ordinaire, certains d'entre eux ajoutent un poulailler et un clapier. On jardine et on élève utile à cette époque, la mode d'une pelouse à l'anglaise autour d'un joli pavillon ainsi que celle des NAC (nouveaux animaux de compagnie) viendra beaucoup plus tard.

La surface des terrains s'évalue en ares. De la petite propriété individuelle à la grande exploitation agricole les parcelles mesurent entre 10 et 100 ares (1 000 et 100 000 mè-

tres carrés ou 10 hectares). À cause de la vaste étendue du territoire, les sols s'avèrent différents d'un point cardinal à un autre mais ils permettent une grande variété de cultures. On peut dire qu'ici à peu près tout pousse y compris les arbres fruitiers.

Les céréales, pommes de terre, betteraves, pâturages et tant d'autres se partagent les grandes plaines du nord et de l'ouest qui ne peuvent compter que sur les bienfaits de la météo pour l'irrigation. Le maïs et le colza n'apparaissent pas dans la longue liste de

la monographie. L'industrie agro-alimentaire ne s'y intéressait donc pas encore ? Au sud, où se concentre la majeure partie du village, il faut recourir aux puits privés ou communs à quelques propriétaires pour les besoins journaliers et l'arrosage des potagers. Posséder une telle ressource est une aubaine inestimable, surveillée et protégée jalousement, qui ne se partage pas facilement. Les Méréens n'ayant pas cette possibilité peuvent utiliser la source-fontaine du village. Elle distribue une eau potable, fraîche et agréable au palais, nous dit Léon Créte. Elle alimente aussi des abreuvoirs et des lavoirs.



La Mamie au lavoir rue de Mareil



Pour limiter les déplacements répétitifs pénibles, les villageois vont à la fontaine avec une charrette à cheval chargée d'une tonne d'eau, sorte de grosse citerne cylindrique métallique capable de contenir 1 000 litres d'eau, d'où son nom. Avec ça on peut voir venir !



L'auteur de l'ouvrage recense toutes sortes d'animaux d'élevage présents sur la commune. Les chevaux constituent une force de travail précieuse pour les fermiers. Les autres espèces du cheptel ou de la basse-cour finissent généralement sur les étals après abattage. La ferme de Maison Rouge, ancien relais de poste où les voyageurs trouvaient jadis un cheval de rechange, le gîte et le couvert, se spécialise désormais dans l'élevage des moutons.

Ferme de Maison Rouge



Les diverses productions agricoles (fourrages, légumes, fruits, animaux, viandes, etc.) s'écoulent localement sur les marchés et les foires. Montfort, par exemple, organise avec toujours la même affluence trois marchés par semaine. Moins fréquents, ceux de Neauphle ou de Houdan attirent également beaucoup de monde.

Depuis le déploiement du chemin de fer et la présence de la gare, les producteurs trouvent de nouveaux débouchés sur Versailles et sur Paris. La rapidité du train permet aux récoltes d'arriver en parfait état de fraîcheur sur les lieux de vente. Heureuse époque où les denrées alimentaires ne parcouraient pas des milliers de kilomètres avant de garnir nos assiettes !

Dans un recensement de 1896, donc proche de la rédaction de la monographie, nous relevons la présence de 138 ménages à Méré. Un ménage peut regrouper une, deux, trois générations avec plus ou moins d'ascendants et de descendants. La ruralité fait vivre 73 de ces 138 familles, soit plus de la moitié. Figurent parmi elles des agriculteurs, des commis de ferme, des jardiniers, un berger et des journaliers.

En dehors éventuellement de la parcelle sur laquelle il habite, le journalier ne possède pas de terre et il n'a pas les moyens

d'en louer une. Comme son nom l'indique, il vend sa journée de travail réalisée avec ses bras et ses mains à un employeur agricole. Depuis peu, une migration quotidienne des ouvriers de ferme apparaît, mentionne le rédacteur. Attirés par la ville et de meilleurs salaires, ils n'hésitent plus à faire le trajet matin et soir, grâce à la carte de train (le passe Navigo de jadis).

Au centre du village deux épiceries offrent leurs services et cinq débits de boissons sont répartis sur l'agglomération. Des carrières fournissent du sable et de la marne, un calcaire utilisé pour atténuer la teneur en acide des sols. Pas étonnant donc de trouver ici la rue des Sablons et des lieudits "la Marnière" dans d'autres localités.

La Locanda



Le café Touraille



Léon Créte souligne la bonne gestion des budgets communaux dont l'excédent est toujours réinvesti, que ce soit pour améliorer et entretenir les chemins communaux ou pour financer des travaux propices au confort des élèves. Des legs d'une dame Marière permettent de créer un bureau de bienfaisance (sensiblement le CCAS de maintenant), d'attribuer une dotation à l'église sous forme de rente et de réserver deux lits à l'hôpital de Montfort pour les nécessiteux.

Enfin, l'auteur consacre les dix dernières pages de son ouvrage à l'état de l'instruction publique, un sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

Selon des témoignages, une école existe à Méré depuis 1809. À l'époque, Pierre Cadiou accueille chez lui une quarantaine de garçons et de filles pour leur apprendre à lire, à écrire et à compter. Il reçoit des pa-

rents une rétribution proportionnelle au niveau de lecture de l'enfant et fait la classe pendant l'année entière, sauf au moment des moissons avides de main-d'œuvre. En hiver, quand les hommes sont moins occupés, il les invite presque gratuitement à se joindre au groupe. On se réunit alors dans l'étable, bien au chaud.

Cette organisation fonctionne pendant 25 ans environ, quand une loi oblige les enseignants à passer par une formation de trois mois à l'École Normale.

Déjà âgé, l'instituteur improvisé s'y refuse et est considéré comme démissionnaire en 1834. Son successeur bénéficie d'un statut moins aléatoire puisque la commune, devenue son employeur en lieu et place des parents d'élèves, lui verse un traitement stable et une indemnité de logement.

Arrêté du 7 décembre 1834

(Les élèves de l'école seront répartis en trois classes :

- les élèves de la première classe seront tenus de payer à leur instituteur une rétribution qui ne pourra être moindre qu'un franc et cinquante centimes par mois.

- les élèves de la deuxième classe devront payer un franc et vingt-cinq centimes par mois.

- les élèves de la troisième classe devront payer un franc par mois.

L'instituteur recevra une rétribution de la commune pour l'instruction gratuite des enfants indigents. Il ne pourra garder ceux-ci moins de quatre heures en été et trois heures en hiver.

Il est accordé pour vacances le jeudi de chaque semaine.)



Depuis un bon moment déjà, l'école a pris place dans la sacristie de l'église. Il faut attendre 1845 pour voir l'inauguration d'un ancien bâtiment restauré et aménagé fonctionnellement.

La municipalité, qui en est propriétaire, choisit d'installer la salle de classe au rez-de-chaussée et l'appartement de l'instituteur à l'étage.

L'ancienne école



La mairie intègre la sacristie devenue libre, puis pour plus de confort elle rejoint et partage le même niveau que le maître. Cette maison école-mairie se situe à l'angle des actuelles rues de la Longue Toise et du Colombier.

Dans son analyse, Léon Crété dresse un bilan statistique de l'instruction publique à Méré sur une période de 90 ans (1809-1899).

Il est le treizième pédagogue à venir enseigner ici. Ses prédécesseurs sont restés en poste de quelques mois à 25 ans. Certains d'entre eux sont tellement jeunes le jour de leur prise de fonction qu'on peut supposer qu'ils débutent, alors que les autres sont plus aguerris. La fréquentation scolaire est d'un bon niveau. L'auteur en fait le point à des périodes ne présentant pas toujours le même écart de temps, mais notons qu'en moyenne 40 élèves assistent assidument aux cours. À partir de 1870, la moyenne frise même les 50 enfants.

Pour se faire une idée précise de ces indicateurs, il convient de les rapprocher de la population méréenne du moment, c'est-à-dire autour de 450 habitants à chaque recensement quinquennal. Il faut aussi rappeler que l'école n'est devenue gratuite et obligatoire qu'à partir de 1881-1882 avec les lois du ministre Jules Ferry.

Les résultats satisfaisants obtenus à l'examen du certificat d'études, la bibliothèque bien garnie, le système d'épargne scolaire, le matériel et les fournitures régulièrement renouvelés ainsi que les efforts consentis par la municipalité sont autant d'éléments positifs qui doivent permettre aux enfants de s'épanouir et de réussir, conclut l'instituteur.

Léon Crété termine sa monographie en la datant du 1er septembre 1899. En plus de rappeler le passé historique et les différents éléments naturels qui concourent depuis

toujours à l'originalité et au caractère de notre commune, son étude décrit fidèlement le quotidien de nos prédécesseurs dans lequel nous venons de nous immerger par deux fois, comme si, à quelques mois du 20ème siècle, nous vivions quelques instants avec eux.

Nous habitons alors un village recensant moins d'un quart de sa population actuelle, dans lequel on se déplace à pied, qui n'a ni l'eau courante ni de chaussées goudronnées, dont la terre nourricière subvient aux besoins de tous, qui attend impatiemment un tramway à vapeur et qui voit le train et l'automobile occuper peu à peu son espace rural. Cheminer dans le Méré de cette époque charnière fut un réel plaisir. Nous espérons avoir partagé ce même intérêt et ce même enthousiasme avec vous.

Michel MATHIEU

Sources : archives départementales des Yvelines cote 1 T/Mono 9 [6] pour la monographie, pour des renseignements pris dans les recensements ainsi que les photos des Amis de François Quesnay.

Nous vous présentons tous nos vœux de santé et une meilleure année aux Méréennes et Méréens

Président des Amis de François Quesnay

La collecte de nos déchets

ANNÉE DES CHANGEMENTS

2022



A compter du 1^{er} janvier 2022 dans votre commune, déposez TOUS VOS EMBALLAGES et VOS PAPIERS dans le bac à couvercle jaune !

Poubelle Jaune

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

Nouvelle consigne de tri : C'est un emballage ou du papier ? Déposez-le dans le bac à couvercle jaune !

Les emballages en verre se trient, eux, toujours dans les colonnes enterrées ou aériennes mises à disposition dans votre commune ou sur les aires de stationnements de vos centres commerciaux

Quelques exemples d'emballages : pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, canettes, conserves, sprays, enveloppes, papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons, cubitainers de vin, ...

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Des bacs spécifiques de 240 litres seront distribués entre décembre 2021 et mars 2022 et plus aucun sac papier ne sera collecté. Les autres bacs prévus pour les emballages et les ordures ménagères **ne devront pas être utilisés pour les déchets végétaux**. Entre le 3 juillet et le 28 août 2022, les collectes n'auront lieu que tous les 15 jours : voir tableau par commune.

Utilisez les composteurs, les tondeuses mulching ou robots, ainsi que les broyeurs pour vos haies, vous participerez à la réduction de l'empreinte carbone.

Vos déchets végétaux sont valorisés par le méthaniseur de Thoiry, de la société Thoiry Bioénergie. Mettez dans vos bacs de déchets végétaux **UNIQUEMENT** : herbes, feuilles, brindilles.



Poubelle Marron

Saison 2022 :
la collecte des déchets végétaux en porte à porte s'effectuera uniquement en bacs et plus en sacs.

- DÉBUT : SEMAINE 13 SOIT SEMAINE DU 28 MARS AU 3 AVRIL 2022.
- FIN : SEMAINE 49 SOIT SEMAINE DU 5 AU 11 DÉCEMBRE 2022.



Les fils de fer, cailloux, terre, plastiques (y compris les bioplastiques), pots de fleurs, etc... ne sont pas des déchets végétaux et ne doivent pas être déposés dans les bacs à couvercle marron. Ces déchets peuvent endommager le méthaniseur.

**PAS DE SACS,
QUE DES BACS**

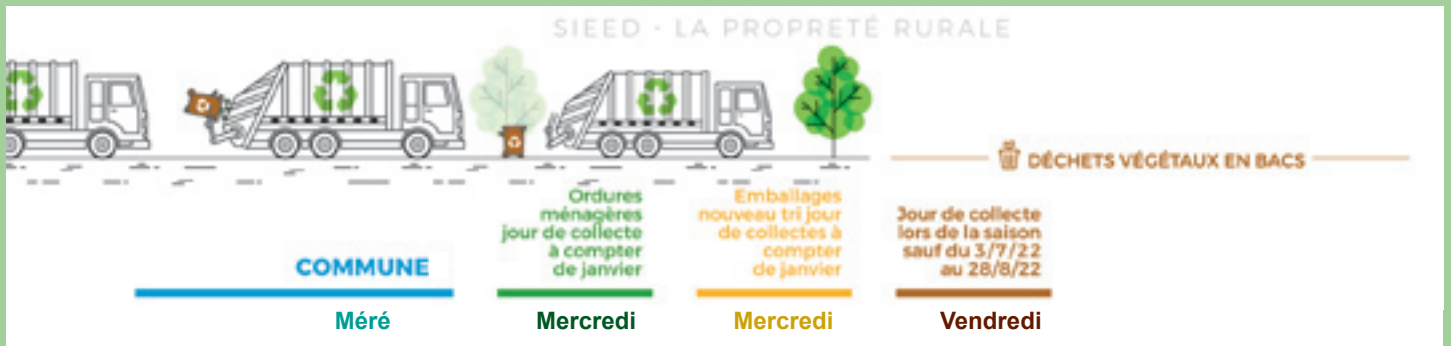
À compter de 2022, la collecte des encombrants se fera uniquement sur rendez-vous.

Chaque foyer bénéficiera de deux collectes des encombrants par an.

Pour prendre rendez-vous sur le site :

www.sieed.fr > espace particuliers

Ou téléphonez au **01 34 86 65 49**



Déchèteries du SIEED	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Garancières	Fermée	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	Fermée	Fermée	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	🕒 9h/13h
Houdan	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	Fermée	Fermée	Fermée	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	🕒 9h/13h
Méré	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	Fermée	Fermée	Fermée	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	🕒 10h à 12h30 13h30 à 17h	🕒 9h/13h

Voilà l'annonce faite aux communes sans qu'elles aient été consultées !

L'année s'est achevée comme elle avait commencé, turbulente et indécise, et pour tous avec les contraintes que nous subissons depuis mars 2020.

Nous espérons sortir de cette situation pour cette nouvelle année 2022.

Pour cela continuons d'appliquer les gestes barrières en vigueur et nous comptons sur vous pour les appliquer.

A toutes et à tous, dirigeants, animateurs, responsables de section, nous vous souhaitons ainsi qu'à vos familles une belle année 2022 sans oublier monsieur le Maire et le personnel communal qui nous soutiennent pour que notre association perdure encore de nombreuses années.

Merci encore à toutes et à tous pour votre engagement au sein de l'ASCL...

...et n'oubliez pas de visiter et de faire connaître notre site

www.asclmere.fr. Celui-ci a été modernisé.

Que cette année voit la réalisation de vos projets.

Le bureau et le Président
de l'ASCL Méré

Foire à tout et aux livres

La situation sanitaire ne permet pas d'organiser sereinement cette manifestation. Après 2021, la foire à tout 2022 est impactée par la pandémie. Celle-ci n'aura donc pas lieu cette année pour la deuxième fois. Projétons-nous pour 2023 et restons optimistes.

Marche promenade

Vous souhaitez vous aérer, vous détendre, parler (beaucoup!), rire (un peu!), découvrir nos paysages et villages environnants et même «MARCHER», alors rejoignez nous pour des sorties de 9 à 12 kms, mais aussi pour les moins «alertes» 5 à 6 kms.

RDV tous les lundis 13h15,
parking du Poirier d'Encre Méré.
Renseignements : Gérard Binet
Tél 06 82 00 51 31



Marche nordique

Pour garder la pleine forme en 2022, rejoignez-nous tous les samedis matin en forêt et plaines des alentours. Rendez-vous à 9h25 place de la mairie. Covoiturage et retour vers midi.

Renseignements :

<http://www.asclmere.fr/sports/marche-nordique/>

Bernadette Tél 06 09 70 68 52



Danses de salon et danses en ligne

Rock, tango, valse, paso-Doble, salsa, quick-Step, rumba, valse anglaise, cha-cha-cha, etc...

En plus d'être un art la danse de salon est un vrai sport ; adieu les soucis car il faut

se concentrer sur les mouvements à exécuter... Rien de tel pour se détendre !

En plus des cours nous proposons des stages : ceux de décembre (danses de salon) et janvier (danses en solo) ont affiché complet.

Danses de salon | ASCL Méré (asclmere.fr)

Monique : tél. : 06 61 45 59 80

Sophrologie Coralie Grangeot, Sophrologue

Les événements de la vie génèrent des périodes de stress : troubles de l'humeur, fatigue, des troubles du sommeil, des douleurs physiques.

Dans la bienveillance et l'écoute, venez retrouver l'harmonie intérieure grâce à la respiration, cette action toute simple qui parfois devient difficile sous l'emprise du stress...

Il reste quelques places !!! (pass sanitaire obligatoire).

Renseignements et inscriptions :

Coralie Tél. : 06 12 76 02 43

ou Stéphanie Tél. : 06 70 36 87 45



Gymnastique

Après les fêtes, venez vous reprendre en main avec nos 3 professeures et nos 6 cours. Une inscription est possible en cours d'année.

Gymnastique | ASCL Méré (asclmere.fr)

Monique : tél. : 06 61 45 59 80





Le saviez vous ? c'est à l'initiative d'un groupe de Méréens que l'ASCL a été déclarée à la sous-préfecture de Rambouillet le 23 juin 1977 et a vu sa création confirmée par la parution au *Journal Officiel* du 03 juillet 1977.

C'était il y a plus de 40 ans et rapidement, les Rencontres Musicales de Méré ont vu le jour comme section culturelle de l'ASCL

Depuis, les RMM ont programmé de nombreux concerts à Méré, parfois prestigieux, comme le Chœur Accentus, l'ONIF (Orchestre National d'Ile de France).

Lorsque cela était possible, nous avons programmé des spectacles musicaux en direction des enfants de l'école de Méré tels *Pierre et le loup*, de Serge Prokofiev par l'Orchestre de Saint-Quentin en Yvelines, ou plus récemment *La boîte à joujoux* de Claude Debussy, montée, mise en scène et décorée par des professionnels Méréens avec la participation des élèves de l'école de Méré, encadrés par leurs professeurs.

Il y a deux mois et demi, le dimanche 26 septembre, après avoir longuement espéré ce moment, les Rencontres Musicales ont programmé le Duo Fortecello, avec au piano Philippe Argenty et Anna Mikulska au violoncelle.

Dans ces périodes troublées, nous avons eu le plaisir de constater que le public était au rendez-vous, et surtout qu'il y avait dans la nef de l'église vingt-six jeunes de moins de vingt-cinq ans, avec parmi eux treize "moins de 12 ans", ce qui est une satisfaction pour ce "concert familial".

Ni les adultes ni les jeunes n'ont regretté d'être venus. En premier lieu les musiciens étaient excellents, puis le programme (*La Sonate pour violoncelle et piano* et la *Polonaise Brillante* de Frederic Chopin, *La Trilogie de l'Ange* d'Astor Piazzolla, et la célèbre *Danse Macabre* de Saint-Saëns) se prêtait à merveille aux interventions de nos artistes qui tantôt donnaient les clés de lecture du morceau joué, et tantôt nous racontaient une anecdote s'y rapportant.



C'est avec de nombreux bis (et la vente de tous les disques qu'ils avaient apportés) que le concert s'est terminé avant que Philippe Argenty et Anna Mikulska ne répondent dans la bonne humeur aux questions de chacun.

Sorties et spectacles

Visite de Paris le 14 octobre 2021



Super beau temps pour cette randonnée avec un itinéraire de 17 km.

Au départ suivi du tracé du GR 75 entre la Porte de Pantin et celle d'Ivry.

Quelques très beaux espaces verts : le parc de la butte du chapeau rouge, le jardin Serge Gainsbourg, plusieurs endroits dépayés : la Campagne à Paris, la coulée verte, la petite ceinture, le cimetière de Charonne, un peu de Bois de Vincennes, les Olympiades....

Prochaine marche sur Paris au Printemps !

Soirée au théâtre de la Michodière le 11 décembre 2021

Au programme une pièce de Feydeau « Les Ribadier » avec Patrick Chesnais, Nicolas Vaude et Isabelle Gélinas.

Enfin nous avons pu de nouveau nous évader avec cette belle soirée théâtrale : Noël avant Noël.

Nous en avons bien profité avec des séances de fou rire et un joli parcours en bus dans les rues illuminées de Paris.



Hatha Yoga

Les Fées récréatives





Café Débat : Salle des mariages - mairie de **Méré**



Vendredi 11 Février 2022, 20h30

« en fonction des règles sanitaires à cette date »

Amandine ROBINET

Chargée d'études Patrimoine et Culture



ARCHITECTURE LOCALE

LE PATRIMOINE RURAL A SAUVEGARDER

VILLAS, FERMES, MAISONS RURALES



Réservations : 01 34 86 99 78 ou aspirine78490mere@gmail.com

Association Pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse

Aspirine

Patrimoine architectural : des maisons rurales aux villas des années folles

A l'occasion de l'élaboration du PLU* de la commune, un inventaire du patrimoine bâti de notre village a été réalisé par le PNR**. Il révèle une grande richesse et diversité d'habitats. Deux grands types de bâtis domestiques sont identifiés : des maisons rurales et des villas construites autour des années 1900-1930.

Au cœur de Méré, un habitat à vocation rurale

L'urbanisation du village s'est organisée autour de l'église. Il est caractérisé par un habitat rural concentré et assez homogène. L'architecture des maisons d'origine est souvent modeste avec un rez de chaussée avec comble parfois rehaussé d'un étage pour les maisons les plus proches de l'église. Les pignons sont sur la rue ou à l'alignement. Les maisons comprennent souvent des cours et sont complétées par des annexes agricoles. Elles sont construites en moellons de meulière ou de calcaire et étaient traditionnellement enduites à la chaux. L'absence d'étage ou de comble habitable et les petites ouvertures ont entraîné de nombreuses modifications au fil du temps. Beaucoup d'entre elles ont été décapées pour faire réapparaître la pierre. Au 19ème siècle, avec l'essor de la bourgeoisie, quelques maisons de bourg sont venues compléter l'habitat rural, au cœur du village. Des décorations sur les façades

ou des portes cochères apparaissent traduisant le rang social des propriétaires qui les ont construites.

Des fermes et des granges transformées

Dix fermes ont été répertoriées. Le corps de ferme est composé d'un logis et de dépendances agricoles organisées autour d'une cour fermée sur l'extérieur par des murs ou des façades aveugles. On peut encore observer des granges avec des portes charretières à linteau de bois. Isolée, à l'écart du bourg, la ferme de la « Maison rouge » est caractéristique de cette architecture traditionnelle. Son origine remonterait au moyen âge et son nom serait hérité d'un relais romain peint en rouge qui se trouvait sur la hauteur.

L'arrivée du train entraîne le développement d'un habitat de villégiature



En 1863, l'inauguration de la gare de Montfort l'Amaury-Méré va entraîner le développement de maisons de notables et de maisons de villégiatures appelées « villas ». Le bâti n'est plus directement sur la rue. La maison destinée à être vue se situe en re-

trait et présente de belles façades visibles depuis la route, changeant profondément de l'habitat traditionnel. L'axe, qui va de la gare jusqu'à Montfort, présente quelques beaux exemples de cette architecture du 19ème siècle avec des maisons typiques à trois travées symétriques avec des marquises au-dessus de l'entrée et des toitures en ardoises. La grande vague de construction de ces villas à Méré s'étend de 1900 à 1930 avec de nombreux édifices de style 1900, régionalistes ou Art Déco. Par ailleurs, l'installation de la gare a eu pour conséquence le développement d'une zone industrielle dès les années 1900-1910. L'architecture y relève à la fois du patrimoine domestique et industriel. Quelques maisons dans le quartier de l'Espérance (Zone d'activité) en sont le reflet avec un usage originel vraisemblablement de logement ouvrier destiné à loger du personnel.

A quoi sert un inventaire patrimonial ?

L'inventaire a deux objectifs principaux : améliorer la connaissance du patrimoine de la commune et plus largement du PNR** et alimenter la réflexion pour une bonne intégration des enjeux patrimoniaux dans le document d'urbanisme (PLU). Il a été réalisé sur la base des cartes et cadastres anciens et d'un relevé de terrain avec une étude individuelle des édifices d'intérêt patrimonial.

*PLU : Plan Local d'Urbanisme

**PNR : Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Pour l'Amour de l'Art...

... ou comment regarder pour pouvoir appliquer et mieux apprécier !

Visuel Art Méré

Cet atelier de peinture et dessin est animé par Louis Vigh diplômé Arts déco. C'est un lieu d'échanges et de conseils que vous pourrez partager autour d'aquarelles, pastels, huiles et acryliques.

L'atelier se déroule le vendredi de 11h à 16h hors vacances scolaires soit 10 séances de 5 heures par trimestre.

Atelier Modèle vivant

Un atelier libre avec modèle est organisé un samedi après-midi par mois de 13h45 à 17h15 hors vacances scolaires soit 9 séances d'octobre à juin.

Ces ateliers se font à la « Maison des Associations ». Entrée à droite de la Mairie de Méré.

Contact Tél. : Louis Vigh
01 34 86 10 59 - 06 31 50 80 99.
lvigh@free.fr



ACMM



Le club cycliste de Monfort Méré fête ses 20 ans

Le club cycliste de Monfort-Méré (Amicale Cycliste de Montfort-Méré) a fêté ses 20 ans à l'occasion du repas organisé chaque année par le club. Une soirée festive et de plaisir, à l'image des sorties organisées par le club chaque semaine.

Le 27 novembre dernier, les membres du club se sont retrouvés dans un restaurant à Grosrouvre pour fêter joyeusement l'année écoulée et fêter (avec un peu d'avance) la prochaine. C'est aussi l'occasion de découvrir les talents de musicien (ou autres) de certains.

Sportifs - ou moins sportifs – soyez des nôtres en 2022 en venant nous rejoindre ! Vous serez accueillis dans la bonne humeur et le plaisir de faire du vélo ensemble en découvrant notre magnifique région à l'occasion des sorties organisées chaque dimanche matin et jeudi après-midi. Départ devant la mairie de Méré.

Trois niveaux de groupe permettent à chacun de s'exprimer selon ses capacités et ses envies. De la sortie cool à ceux qui ont des watts à dépenser.

Le club organise aussi chaque année en septembre une sortie cyclotouriste à laquelle près de 200 inscrits avaient participé en 2019. Malheureusement annulée ces

deux dernières années pour cause de pandémie, elle fera son grand retour en cette année 2022.

Enfin, le Club, c'est aussi un maillot reconnaissable, une participation financière pour ceux qui s'inscrivent à des courses cyclo-touristes organisées par d'autres clubs, des tarifs préférentiels, etc...

Pour nous rejoindre, rien de plus facile. Contactez-nous aux adresses suivantes :

Site Internet : www.asso-acmm.fr
Ollivier, président de l'ACMM au 06.24.69.43.40 ollivier.gilles@gmail.com
Francis, communication au 06.44.05.21.95
A bientôt...



32^{èmes} Saisons Musicales

Que 2022 soit une année pleine d'énergie, d'optimisme, de retrouvailles musicales, c'est le vœu que souhaite partager avec vous l'équipe de RITMY.

Nous avons hâte d'entendre à nouveau résonner la musique dans nos salles et nos églises.

Fidèles à nos engagements vis-à-vis des artistes programmés l'an dernier, vous les découvrirez pour la plupart dans ces 32^{èmes} saisons musicales.

Pour garantir la sécurité de tous, toutes les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.

Ces 32^{èmes} saisons ont débuté dans une chaude ambiance à RICHEBOURG, le 12 décembre avec «Les Oreilles d'Aman». Dépaysement assuré avec cet ensemble, véritable mélange des cultures, entre sonorités klezmer et rythmes tziganes. Six remarquables musiciens virtuoses se sont produits, violon, accordéon, contrebasse, clarinette, sans oublier les percussions, et les voix...

Nos prochaines dates :

Le 16 janvier à NEAUPHLE-LE-CHATEAU, nous recevrons **Audrey Lonca-Alberto et Paolo Rigutto**, pour quelques « pépites », autour du piano à quatre mains... Vous entendrez Rachmaninov, Stravinsky, Moussorgski, Medtner.

Le 30 janvier à MAULE, **David Enhco Quartet et le Quatuor Voce** mêleront deux esthétiques musicales, classique et jazz, avec fougue et sensibilité.

Quatuor à cordes et bandonéon, «Piazzolla dans tous ses états», une aventure musicale à partager le 13 février à ORGERUS avec le **Quatuor Akilone et Grégory Daltin**.

Keigo MUKAWA lors d'un récital de piano à MONTFORT-L'AMAURY le 20 mars, nous séduira dans un programme Ravel, Saint-Saëns, Debussy.

Le 10 avril, à MÉRÉ, l'Ensemble de Caelis, «Les Bavardes »(voir ci-contre).

Notre saison s'achèvera le 15 mai à HOUDAN. Entourée de ses fidèles partenaires de l'Ensemble **RosaSolis**, la soprano **Magali Léger** vous fera vibrer par la grâce de ses vocalises, par la fraîcheur et le naturel de ses accents.



Crédit photo: Guy Vivien

MÉRÉ LE 10 avril à 17 H

Cinq chanteuses, rejointes par une récitante, nous proposent un programme exubérant montrant que la «musique savante» peut s'accommoder de l'humour, de la théâtralité et même d'une pointe de folie.

Ce concert scénographié s'adresse à tous les publics et mêle joyeusement motets du Moyen Âge, pièces de la Renaissance et créations contemporaines.

L'Ensemble De CAELIS, sous la direction de Laurence Brisset, fera montre de sa perfection habituelle, mais aussi d'un goût du jeu, de l'expérimentation et surtout d'une passion contagieuse pour les mots, la drôlerie du verbe.

Un programme qui mêle des pièces de John Cage, Steve Reich, Georges Aperghis. Des motets anonymes des XIIIe – XIVe siècles, C. Jannequin, G. de Machaut, et poésies de Ghérassim Luca.

Absolument irrésistible.

Venez nous rejoindre nombreux !!

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS SUR
www.ritmy.fr

Dominique CREUZON & Pierre-Edouard BOUSSARD

Vos démarches d'urbanisme

en ligne sur la commune de Méré

Depuis le 1er janvier 2022, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !



J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...

Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

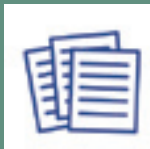
Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Comment faire ?

Je prépare mon dossier

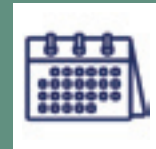
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous connectant à AD'AU (Assistance pour demande d'autorisation d'urbanisme), qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

Je le dépose en ligne

Je me connecte sur le site de la commune.

- Je clique sur le lien <https://gnau12.ope-ris.fr/coeurdyvelines/gnau/#/> pour accéder au guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).

- Je crée un compte en 3 clics.

Si j'ai déjà préparé mes pièces via AD'AU, je clique sur le type de dossier que je souhaite déposer.

Sinon, je me laisse guider en cliquant sur « Aide à la définition du dossier ».



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous.

Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Vie de la commune

Mélissa Sebire vous propose ses services de retouche de vêtements. Elle se déplace à domicile pour venir prendre vos mesures et vous livre ensuite.

Des retouches soignées et faites sous une semaine.

Son contact : Tél. : 06 67 53 37 46 ou par mail lamodedemelissa@outlook.fr

La Mode de Mélissa c'est aussi une marque éthique et éco-responsable de vêtements féminins dessinés et cousus à Saulx-Marchais.



PATTOUNE

concept store

Nouveau commerce dédié à nos animaux à quatre pattes ! Idéalement situé à la sortie de la Nationale 12, plongez dans l'univers de Pattoune. De l'alimentation Made in France à des couchages cosy en passant par les friandises et jouets ainsi que des colliers originaux ou encore des litières pratiques et designs. Vous y trouverez également un coin déco avec des articles personnalisables, parfaits pour offrir ou décorer son intérieur. Adapté à tous les budgets, Amandine et Bugatti se feront un plaisir de vous conseiller et de vous recevoir avec vos animaux. Suivez-les sur Facebook et Instagram :

Pattoune.shop : 1 ter Av. de l'arbre à la quénée 78490 Méré - www.pattoune.shop
Tél. : 06 25 99 61 19



MAF Métallerie Industrie, société familiale, nouvellement implantée dans la zone artisanale de Méré «La chassière» vous propose dans ses locaux tous types d'acier ; profilé, poutrelle, IPN, UPN HEB... ainsi que des travaux de métallerie. Avec l'ouverture de sa quincaillerie de gamme professionnelle, vous aurez à disposi-

tion de l'outillage, de l'électroportatif, de la visserie, de la peinture, du consommable, des accessoires de ferronnerie...

«MAF Métallerie Industrie»
7 rue François Dezort 78490 Méré
01 76 78 36 77
Lundi au samedi : 9h00 - 18h00

OUVERTURE
MAF  **QUINCAILLERIE**
ET METALLERIE



Colibrizen

Le bien-être, ce n'est pas si compliqué !
Cinq thérapeutes s'associent au ColibriZen'78 de Méré.

Les Portes Ouvertes du ColibriZen'78 ont eu lieu le dernier samedi de novembre. Les visiteurs ont pu assister à des conférences et bénéficier de rendez-vous flash dont les recettes ont été reversées à l'association Souliers Roses de Thoiry.

Pourquoi des disciplines aussi différentes pour accéder au bien-être ?

La définition de la santé de l'OMS est la suivante : « c'est un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Les thérapeutes du ColibriZen'78 s'occupent de la partie non médicale de la santé, l'autre partie étant réservée aux médecins et personnels paramédicaux. Et il y a de nombreuses possibilités de venir en aide à chacun !

L'Être humain possède de nombreuses ressources internes qui lui permettent de vivre bien. Des processus très complexes lui assurent une homéostasie (état d'équilibre physiologique ou psychique, quelles que soient les contraintes externes). Selon le type de perturbations entraînant une rupture de cet équilibre, telle discipline sera plus appropriée qu'une autre pour y remédier. Voici une présentation des interventions possibles :

Sandrine Roy, Hypnothérapeute,
l'hypnose vous aide à changer certaines de vos habitudes, comportements, émotions difficiles à gérer et/ou blocages, en facilitant la communication entre une partie de votre conscient et de votre inconscient. Cette forme d'accompagnement orientée vers votre solution, respecte vos besoins et s'adapte aux demandes positives de chaque personne. Voir www.hypnose-alternatives.fr



En haut de gauche à droite : Karine, Laure, Sandrine.
En bas : Thierry, Sophie

Karine Lecamp, Réflexologue,
la réflexologie plantaire considère que nous avons au niveau des pieds la représentation miniature du corps humain. Elle agit par voie réflexe sur l'organisme tout entier : sur les tensions physiques, les troubles digestifs, les maux chroniques, les émotions profondes, la circulation des énergies et la reconnexion à soi-même.
Voir www.empreintedesoi.fr

Laure Courrèges, Énergéticienne,
Auteure, Formatrice. L'énergétique fait partie intégrante de notre système vital. En débloquent les énergies négatives cela permet à votre corps physique de se rééquilibrer. Séance sur rendez-vous.
www.laure-courreges.fr

Sophie Dupuis, Kinésologue Certifiée,
permet de libérer le corps de la mémoire laissée par les traumatismes, les émotions et de soulager les tensions en rétablissant un équilibre physique, mental, émotionnel et énergétique. La kinésologie est une technique qui consiste à pratiquer un test musculaire pour entrer en dialogue avec le corps.
Voir www.sophie-dupuis-kinesiologie.com

Thierry Balandret, psycho-énergéticien,
« Nos sens nous permettent d'expérimenter le monde, mais seulement une toute petite partie ». Le Petit Prince disait : « L'essentiel est invisible pour les yeux », car la nature ultime de toute chose est l'énergie, y compris la matière. Pourquoi consulter ? Pour trouver votre place, comprendre qui vous êtes, comment utiliser votre énergie et être créateur de votre futur.
Voir www.parcoursdevie.com

Toute l'équipe, très enthousiaste de la réussite de cette 1ère journée, renouvellera cette formule durant le printemps 2022. A bientôt, dans la bonne humeur et la joie de vous recevoir !

Retrouvez-nous : Espace Colibrizen'78 - 50 avenue Léon Créte 78590 Méré
Mail : moncolibrizen78@gmail.com

Théâtre

Non, ce n'est pas de la danse mais du théâtre !

Car pour qu'un.e comédien.ne puisse jouer sur scène, il/elle doit s'échauffer le corps, la voix et l'imaginaire !

L'atelier théâtre amateur de la Compagnie Caractère[s], sous le regard de Mikaëlle Fratissier se poursuit chaque mardi soir à Méré. Il sont 15, ados (à partir de 14 ans) et adultes de tous niveaux.

Au programme donc : échauffements, impros, bonne humeur et en fin d'année, un spectacle !

Plus d'infos sur

www.lacompagniecaracteres.com

Mikaëlle Fratissier

Cie Caractère[s] - Tél. : 06.70.30.23.23



Infos pratiques - carnet - agenda

Respectez vos voisins !

Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30

Les samedis
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de
10h00 à 12h00

Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

Les jours de semaine
avant 7h00 et après 19h30

Les samedis
avant 8h00 et après 19h00

Les dimanches et jours fériés

Feux

Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Par conséquent tous les gros déchets verts des jardins (branchages et bois de taille) doivent être portés à la déchèterie. Il est rappelé que les feuillages, tonnes de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

Crottes de chiens

Merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos chiens devant les maisons ainsi qu'en balade, nous vous rappelons qu'il existe des «toutounet».



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Gestion des eaux usées
et des stations d'épuration

SIARNC UTILE

Numero d'astreinte 24h/24 : 06 87 27 13 97

Pour les problèmes identifiés sur la voie publique pour le réseau d'eaux usées : débordement d'eaux usées sur la voirie, remontée chez les riverains, casse d'un tampon d'eaux usées...

contact@siarnc.fr

<https://www.siarnc.fr>

Accueil au :

3 route de Septeuil 78640 Villiers-saint-Frederic

De 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

du lundi au vendredi. 01 34 89 47 44

Services aux usagers :

Certificat de raccordement lors de vente, contrôle

Demande de raccordement au réseau d'eaux usées

Contrôle de votre système d'assainissement autonome

Intervention en domaine public pour tout problème

d'assainissement

Lien vers le site Internet du SIARNC :

<https://www.siarnc.fr/>

Horaires du terrain multisport

Par arrêté municipal, les horaires d'ouverture du terrain multisport ont été fixés de 8h30 à 19h du 01/04 au 31/10, et de 8h30 à 18h du 01/11 au 31/03

Food trucks

Parking de la mairie

Le camion Aveyronnais

Lundi à partir de 18h - 06 61 81 92 33

La Sicilienne Pizzas

Mardi à partir de 17h - 06 59 11 78 42

La Roulotte qui Mijote

(Non disponible en ce moment)

Mercredi à 17h - 06 66 31 13 51

Numéros utiles

- Mairie de Méré 01 34 86 02 13
- Sous-Préfecture de Rambouillet 01 34 83 66 78
- Préfecture des Yvelines Versailles 01 39 49 78 78
- Direction Départementale des Territoires (DDT) 01 30 84 30 00

- Numéro d'appel d'urgence européen unique 112
- Pompiers 18
- Police / Gendarmerie 17
- Samu 15

- Numéros d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (contact par fax ou SMS seulement) 114

- ERDF dépannage 06 64 99 28 94
- GRDF dépannage 06 75 62 96 96

- Conseil Général
- Centre routier 01 34 57 32 40
- Météo France 08 99 71 02 94

Sites Internet utiles

- www.yvelines.gouv.fr
- www.prim.net
- www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques
- www.risques.gouv.fr

Site web, application mobile de la commune

- www.mere-village.fr
- Ma mairie en poche



Apple



Android



Carnet

Naissances

Thomin Félix, Louis, Joseph
14 octobre 2021

Bienfait Timothée
09 novembre 2021

Gomes Morais Joao, Miguel
10 novembre 2021

Léon Teixeira Arya
13 novembre 2021

Décès

Courteille Aline, Germaine, Denise épouse Marais
05 octobre 2021

Chaoelais Micheline, Mauricette épouse Lasne
29 novembre 2021

Chesneau Alain, Michel
22 décembre 2021

2022

Nouvelle année électorale

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Service-public.fr vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;

- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Les dates des prochaines élections en France :

Présidentielle :
10 et 24 avril 2022

Législatives :
12 et 19 juin 2022

Agenda

En fonction de l'évolution des restrictions sanitaires

- **Salon des Arts**
Samedi 26 et dimanche 27 mars
- **Paintball**
en avril
- **Olympiades**
en mai
- **Fête de la Saint Jean**
samedi 25 juin

11 MÉRÉ (S.-et-O.)
Déjeuner sous les pommiers

